

UNIVERSITÉ  
DE  
SHERBROOKE

FACULTÉ  
DE  
THÉOLOGIE  
70/71

Pour tous renseignements,  
s'adresser au :

**BUREAU DU REGISTRAIRE  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE  
CITÉ UNIVERSITAIRE  
SHERBROOKE, QUÉ.**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CALENDRIER DE LA FACULTÉ</b> .....	5
<b>PRÉSENTATION</b>	
HISTORIQUE ET ORIENTATION .....	7
DIRECTION ET CORPS PROFESSORAL .....	10
MAISON AFFILIÉE .....	12
<b>RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES</b>	
1 — DÉFINITIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	13
<b>DU PREMIER CYCLE</b>	
2 — CONDITIONS D'ADMISSION .....	17
3 — ÉQUIVALENCES .....	17
4 — CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS .....	19
5 — MODES D'ÉVALUATION .....	21
6 — PONDÉRATION .....	22
7 — REVISION .....	24
8 — PROMOTION .....	24
9 — ÉCHEC ET REPRISE DES COURS .....	24
10 — MOYENNE CUMULATIVE INSUFFISANTE .....	25
<b>PARTICULIERS À LA MAÎTRISE</b>	
11 — TYPES DE MAÎTRISE .....	27
12 — CONDITIONS D'ADMISSION .....	27
13 — INSCRIPTION .....	28
14 — CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS .....	28
15 — MÉMOIRE .....	29
16 — PROMOTION .....	31
<b>PROGRAMMES</b>	
<b>DU PREMIER CYCLE</b> .....	33
1 — LE BACCALaurÉAT SPÉCIALISÉ .....	34
2 — LE BACCALaurÉAT EN THÉOLOGIE À SUJETS MAJEUR ET MINEUR .....	37
3 — DESCRIPTION DES COURS .....	40
4 — CONCORDANCE DES CODES .....	50
<b>DU DEUXIÈME CYCLE</b> .....	53
1 — MAÎTRISE EN THÉOLOGIE .....	53
2 — MAÎTRISE AVEC OPTION "PASTORALE SCOLAIRE" .....	54
3 — MAÎTRISE AVEC OPTION "SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS" .....	56
4 — MAÎTRISE EN PASTORALE .....	58
<b>FORMATION DES MAÎTRES</b> .....	59
<b>TEMPS PARTIEL</b> .....	61
<b>L'INSTITUT DE SPIRITUALITÉ</b> .....	63

**CALENDRIER  
DE LA FACULTÉ  
1970-1971**

**MERCREDI 9 SEPTEMBRE 1970**

Début des cours.  
Début des cours du soir.

**JEUDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1970**

Dernier jour de réception des demandes d'admission pour la session janvier-avril 1971.

**LUNDI 12 OCTOBRE 1970**

Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

**MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1970**

Dernier jour d'examens.  
Début du congé de Noël.  
Clôture des inscriptions à temps partiel pour la session janvier-avril 1971.

**LUNDI 4 JANVIER 1971**

Reprise des cours.  
Reprise des cours du soir.

**LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1971**

Second versement des frais de scolarité.

**LUNDI 1<sup>er</sup> MARS 1971**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps complet pour l'année universitaire 1971-1972.

**JEUDI 8 AVRIL 1971**

Début du congé de Pâques, après les cours.

**JEUDI 15 AVRIL 1971**

Dernier jour de la remise aux secrétariats de faculté des demandes de renouvellement d'admission à temps complet pour l'année universitaire 1971-1972.

**SAMEDI 24 AVRIL 1971**

Fin de la session janvier-avril.

**LUNDI 24 MAI 1971**

Jour férié. Congé universitaire.

**MARDI 25 MAI 1971**

Début de la session mai-juin des cours d'été.

**VENDREDI 28 MAI 1971**

Clôture des inscriptions à la session juillet-août des cours d'été.

**JEUDI 24 JUIN 1971**

Fête du Canada français. Congé universitaire.

**SAMEDI 26 JUIN 1971**

Fin de la session mai-juin des cours d'été.

**JEUDI 1<sup>er</sup> JUILLET 1971**

Fête du Canada. Congé universitaire.

**LUNDI 5 JUILLET 1971**

Début de la session juillet-août des cours d'été.

**VENDREDI 13 AOÛT 1971**

Fin de la session juillet-août des cours d'été.

## PRÉSENTATION

### HISTORIQUE ET ORIENTATION

En vertu de sa charte civile, l'Université de Sherbrooke fonde, le 13 juin 1961, une faculté de théologie. Le 30 novembre 1964, cette faculté de théologie est érigée canoniquement. Le 8 décembre de la même année, la Sacrée congrégation des séminaires et universités approuve les statuts qui régissent la Faculté. Le 18 janvier 1965, la Sacrée congrégation permet à la Faculté de théologie de s'affilier les grands séminaires de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet et le scolasticat de Saint-Benoît-du-Lac, et de décerner aux étudiants de ces maisons, dès 1965, le baccalauréat en théologie.

La Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke a son siège à la Cité universitaire, au milieu des autres facultés. Elle loge dans l'édifice des Sciences de l'éducation.

De 1961 à 1965, cette présence prit la forme d'un institut de culture religieuse qui offrit un programme de cours à temps partiel. Ce programme était couronné par un baccalauréat en culture religieuse. En septembre 1966, et avec l'approbation des autorités de l'Université, la Faculté de théologie inaugurerait elle-même un programme conduisant à la maîtrise ès sciences religieuses.

Dispensant l'enseignement à une partie des clercs des grands séminaires, la Faculté de théologie consacre également ses efforts à sa clientèle religieuse et laïque. Devant les besoins actuels, elle s'intéresse d'une façon particulière à la formation des maîtres qui s'orientent vers l'enseignement de la religion.

Les cours de la Faculté s'adressent d'une façon spéciale aux futurs professeurs de religion ainsi qu'à toute personne voulant se consacrer à l'action catholique, au service social, au journalisme et à l'éducation.

La Faculté de théologie veut ainsi répondre aux désirs du IIe Concile du Vatican:

“L’Eglise attend énormément de l’activité des facultés de sciences sacrées. C’est à elles, en effet, qu’elle confie la tâche importante de préparer leurs élèves, non seulement au ministère sacerdotal, mais surtout, soit à l’enseignement dans les établissements d’études ecclésiastiques supérieures, soit à faire avancer par leur contribution personnelle les différentes disciplines, soit à assumer les tâches les plus ardues de l’apostolat intellectuel. C’est également le rôle de ces facultés de soumettre à une investigation plus profonde les différents domaines des sciences sacrées, en vue d’une compréhension toujours plus profonde de la Révélation sacrée, d’un accès plus large au patrimoine de sagesse chrétienne légué par nos ancêtres, d’un dialogue croissant avec nos frères séparés et avec les non-chrétiens, et d’une réponse adéquate aux questions posées par le progrès des sciences.

“Que, par conséquent, les facultés ecclésiastiques revoient opportunément leurs lois propres, qu’elles développent intensément les sciences sacrées et celles qui leur sont connexes, et qu’elles ne négligent pas les méthodes et les moyens les plus récents en vue de former leurs étudiants pour des recherches plus poussées.”

#### **(Déclaration sur l’éducation chrétienne, II)**

“Les plus récentes recherches et découvertes des sciences, ainsi que celles de l’histoire et de la philosophie, soulèvent de nouvelles questions qui comportent des conséquences pour la vie même, et exigent de nouvelles recherches de la part des théologiens eux-mêmes. Dès lors, tout en respectant les méthodes et les règles propres aux sciences théologiques, ils sont invités à chercher sans cesse la manière la plus apte de communiquer la doctrine aux hommes de leur temps: car autre chose est le dépôt même ou les vérités de la Foi, autre chose la façon selon laquelle ces vérités sont exprimées, à condition toutefois d’en sauvegarder le

sens et la signification. Que, dans la pastorale, on ait une connaissance suffisante non seulement des principes de la théologie, mais aussi des découvertes scientifiques profanes, notamment de la psychologie et de la sociologie, et qu'on en fasse usage: de la sorte, les fidèles à leur tour seront amenés à une plus grande pureté et maturité dans leur vie de foi (. . .)

“Ceux qui s'appliquent aux sciences théologiques dans les séminaires et les universités aimeront collaborer avec les hommes versés dans les autres sciences, en mettant en commun leurs énergies et leurs points de vue. La recherche théologique, en même temps qu'elle approfondit la vérité révélée, ne doit pas perdre contact avec son temps, afin de faciliter une meilleure connaissance de la foi aux hommes cultivés dans les différentes branches du savoir. Cette bonne entente rendra les plus grands services à la formation des ministres sacrés: ils pourront présenter la doctrine de l'Eglise sur Dieu, l'homme et le monde d'une manière mieux adaptée à nos contemporains, qui accueilleront d'autant plus volontiers leur parole. Bien plus, il faut souhaiter que de nombreux laïcs reçoivent une formation suffisante dans les sciences sacrées, et que plusieurs parmi eux se livrent à ces études “ex professo” et les approfondissent. Mais pour qu'ils puissent mener leur tâche à bien, qu'on reconnaisse aux fidèles, aux clercs comme aux laïcs, une juste liberté de recherche et de pensée, comme une juste liberté de faire reconnaître humblement et courageusement leur manière de voir, dans le domaine de leur compétence”.

**(Constitution “Gaudium et Spes”, 62, 2, 7)**

## **CONSEIL DE LA FACULTÉ**

### **DOYEN**

VACHON, Lucien, B.A., D.Th. (Angélique).

### **SECRÉTAIRE**

BEDARD, André, B.A., B.Th., D.Ph. (Strasbourg)

### **MEMBRES DU CONSEIL**

BERGERON, André, B.A., L.Ph., L.Th.

CHENARD, André, étudiant

LAFOND, André, B.A., L.Th., L.E.S.

LECLERC, Gilbert, B.A., D.Th. (Rome), Dipl. en past.

LESSARD, Denise, étudiante

PARENT, Gaspard, étudiant

RACINE, Louis, B.A., D.Ph. (sc. rel.) (Montréal)

## **CORPS PROFESSORAL**

### **PROFESSEUR TITULAIRE**

VACHON, Lucien, B.A., D.Th. (Angélique)

### **PROFESSEURS AGRÉGÉS**

BERGERON, André, B.A., L.Ph., L.Th.

DOYON, Jacques, B.A., B.Th., D.Ph. (Latran)

### **PROFESSEURS ADJOINTS**

BEDARD, André, B.A., B.Th., D.Ph. (Strasbourg)

BOISVERT, Léandre, B.A., L.Th., L.E.S.

LAFOND, André, B.A., L.Th., L.E.S.

LANGELIER, Gilles, B.A., D.Th. (Rome), Dipl. th. past. cat.

LECLERC, Gilbert, B.A., D. Th. (Rome), Dipl. en past.

RACINE, Louis, B.A., D.Ph. (sc. rel.) (Montréal)

### **CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

BELANGER, Jean-Guy, L.Th., L.E.S.

DENAULT, Bernard, B.A., B.Th.

DESJARDINS, Léopold, B.A., L.Hist.E.

FILLION, Jacques, B.A., L.Th., en congé d'études  
 LESCAULT, Jean-Denis, L.Th., Dipl. en past.  
 MARTEL, Gilles, B.A., M.A. (sc.h.r.), en congé d'études  
 MELANÇON, Louise, B.A., M.A. (sc.h.r.)  
 OUELLET, Fernand, B.A., L.Th., Ph.D. (Philo. relig.) (McGill)  
 PARE, Paul, B.A., B.Th., L.Th., B.E.S.  
 VANDAL, Nellie, B.Ped., L.Cat., M.Sc.R.

#### CHARGÉS DE COURS

BEAULAC, Jules, B.A., D.Th. (Rome)  
 BERNARD, Francine, B.A., M.Soc.  
 BILODEAU, Yvon, B.A., L.Th.  
 BOURGAULT, Raymond, L.Ph., L.Th.  
 BUJANDA, J., Martinez de, D.Th. (Rome), D. Hist. (Paris)  
 COTE, Yves, Diplôme de Lumen Vitae (Bruxelles)  
 DUFORT, Jean-Marc, L.Ph., D.Th. (Rome)  
 FERLAND, Jacques, B.A., L.D.C.  
 GIRARD, Raymond, L.Sc. Rel.  
 GUERTIN, Laurence, Dip. cat.  
 HUDON, François, Dip. cat.  
 JODOIN, Raymond, B.A., B. Ped., B.Cat., L.Th.  
 LAVALLEE, Jean-Guy, C.E.S. (histoire-géographie) (Laval)  
 NELISSE, Claude, Diplôme de l'Institut des Hautes Etudes de  
 communication sociale  
 POITRAS, Jean-Guy, B.A., L.Th.  
 POULIN, Marc-André, B.A., L.Th., L.E.S.  
 PROVENÇAL, Gaston, B.A., L.D.C., LL.L.  
 PRUCHE, Benoit, B.A., L.Th., D.Ph. (Montréal)  
 RONDEAU, Marc, B.A., L.Th.  
 ST-GELAIS, Raymond, B.A., L.Th., L.E.S.  
 YELLE, Viateur, L.Th., L.Sc.Bib.

#### PROFESSEURS INVITÉS

BASTIDE, Roger, Directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes,  
 Paris  
 DECONCHY, Jean-Pierre, Chargé de recherche au C.N.R.S. (Paris)  
 DESROCHE, Henri, Directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes  
 Etudes (VIe section)  
 DUQUOC, Christian, (Lyon)  
 JOLIF, Yves, (Lyon)  
 MAITRE, Jacques, Centre d'études sociologiques (C.N.R.S.)  
 SEGUY, Jean, Chargé de recherche au C.N.R.S. (Paris)

## **MAISON AFFILIÉE**

**La Faculté de théologie peut accorder le baccalauréat en théologie aux étudiants qui ont complété le cours dispensé au scolasticat de l'Abbaye St-Benoît-du-Lac. Les conditions d'affiliation ont été précisées dans l'entente conclue entre l'Université de Sherbrooke et l'Abbaye.**

# RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

## 1 - DÉFINITIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règlements pédagogiques voudraient favoriser la liberté et l'initiative dans la collaboration professeurs - étudiants. C'est pourquoi, tant dans la forme des cours que dans les modes d'évaluation, ils laissent au groupe professeurs-étudiants la possibilité de faire des choix à l'intérieur d'un minimum de règlements jugés nécessaires à l'efficacité de la recherche et du travail.

### 1.1 Cours

Le cours constitue l'unité élémentaire des activités d'enseignement et de recherche dans la composition d'un programme. Un cours est constitué d'une série de leçons, de travaux ou d'exercices, répartis sur une seule session et portant sur une seule matière. Il est identifiable par un titre et un sigle; il peut entrer dans la composition d'un ou de plusieurs programmes.

Les cours sont regroupés en session dans le but d'assurer une progression normale de l'étudiant à l'intérieur de son programme et de la discipline choisie. Une session d'étude comporte normalement quinze (15) semaines consécutives, y compris les périodes d'examens.

### 1.2 Formules pédagogiques d'un cours

Il appartient au groupe formé du professeur et des étudiants concernés d'établir la ou les forme(s) à donner à un cours. Pour ce choix, on peut s'inspirer des suggestions suivantes:

- a) les leçons magistrales, i.e. exposés faits par un professeur à des étudiants;
- b) les enseignements programmés, grâce auxquels l'étudiant apprend par lui-même sous la supervision d'un

professeur, à l'aide d'un programme déterminé ou d'un cahier spécialement préparé à cette fin;

- c) les enseignements tutoriaux, grâce auxquels l'étudiant apprend par lui-même sous la direction d'un professeur qu'il rencontre régulièrement et qui lui établit un programme de lectures et de travaux;
- d) les mémoires ou projets i.e. les travaux de longue haleine faits par les étudiants en équipe ou individuellement sous la supervision d'un professeur;
- e) toute formule mixte qui utilise le travail en équipe et le cours magistral du professeur.

### **1.3 Evaluation et promotion**

1.31 Le mode de participation à un cours, de même que la manière d'en faire l'évaluation, dépendront du genre de cours adopté. Professeurs et étudiants s'entendront à ce sujet au début du cours. L'étudiant qui ne se conformera pas à ces exigences sera considéré comme se désistant du cours et en avertira le secrétaire de la Faculté.

1.32 La promotion est faite par cours avec moyenne cumulative.

La promotion par cours est un mécanisme de promotion par lequel l'étudiant qui a démontré des connaissances satisfaisantes dans un cours se voit accorder les crédits que comporte ce cours.

La moyenne cumulative est le mode de contrôle qui évalue d'une façon continue le rendement scolaire de l'étudiant sur l'ensemble des cours qu'il a suivis.

#### 1.4 Conseiller pédagogique

En vue de favoriser davantage l'efficacité du travail de chaque étudiant, on lui assurera, s'il le désire, la collaboration d'un conseiller pédagogique.

#### 1.5 Programmes

1.51 Un programme est un ensemble de cours établi en vue d'une formation spécifique et conduisant à un diplôme décerné par l'Université. Chaque programme comporte un nombre minimum de crédits déterminé par les autorités compétentes.

1.52 Un crédit correspond à quarante-cinq (45) heures de travail fourni par l'étudiant et reconnu par l'Université.

La Faculté de théologie offre les programmes suivants:

##### 1.53 au premier cycle

- un baccalauréat spécialisé en théologie (B.Th.);
- un baccalauréat en théologie comportant un sujet majeur en théologie (60 crédits), et un sujet mineur en sciences humaines des religions (30 crédits);
- un programme de 60 crédits, en vue de l'obtention d'une licence en enseignement avec option sciences religieuses.

##### 1.54 au deuxième cycle

- une maîtrise en théologie (M.Th.), comportant l'option théologie et l'option pastorale scolaire;
- une maîtrise en pastorale (M.Past.), comportant l'option pastorale et l'option pastorale scolaire;

— une maîtrise en sciences humaines des religions  
(M.A. sciences humaines des religions).

1.55 un certificat d'études pastorales.

## 1.6 Bibliothèque

Les professeurs, le personnel et les étudiants de la Faculté ont accès à toutes les bibliothèques de l'Université (bibliothèque générale, bibliothèque des Sciences, bibliothèque du Droit, bibliothèque de Médecine). La Faculté de théologie est plus spécialement desservie par la bibliothèque générale.

## **RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU PREMIER CYCLE**

### **2 - CONDITIONS D'ADMISSION**

- 2.1 Pour être admissible à un programme du premier cycle, le candidat doit détenir:
  - 2.11 le diplôme d'études collégiales selon les profils convenus (C.E.G.E.P.)
  - 2.12 ou le baccalauréat ès arts;
  - 2.13 ou le brevet A;
  - 2.14 ou le baccalauréat en pédagogie;
  - 2.15 ou avoir fait des études équivalentes à celles qui conduisent à l'un ou l'autre de ces diplômes académiques.
- 2.2 Les détenteurs d'un diplôme ou d'un brevet autre que ceux ci-haut mentionnés peuvent être admis après étude de leur dossier académique et de leur expérience scolaire et, s'il y a lieu, après un examen d'admission portant sur un programme défini par la Faculté et subi selon les modalités établies par celle-ci.
- 2.3 La Faculté admet aussi des étudiants libres et des auditeurs.

### **3 - ÉQUIVALENCES**

- 3.1 Tout étudiant qui démontre qu'il connaît la matière d'un ou plusieurs cours de son programme pour les avoir suivis avec succès dans un autre établissement d'enseignement peut obtenir une reconnaissance pour ces cours. Lorsque cette reconnaissance est accompagnée d'une allo-

cation de crédits, elle est signifiée comme une équivalence (Eq); si elle n'est pas accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée par une exemption (Ex.)

- 3.2 Toute équivalence est accordée par le registraire, à la demande du secrétaire de la Faculté.
- 3.3 La demande d'équivalence doit être présentée, sur formule spéciale, au secrétaire de la Faculté, au plus tard au moment de l'inscription au cours. Elle doit être appuyée par des documents officiels pertinents.
- 3.4 Le candidat à la Faculté de théologie n'obtiendra aucune équivalence pour des cours suivis depuis plus de cinq ans.
- 3.5 Le nombre des crédits accordés en équivalence ne dépasse pas les 2/3 de l'ensemble des crédits de ce grade.
- 3.6 Tout titre universitaire présenté en vue d'obtenir une équivalence est estimé, par la Faculté de théologie, en fonction du programme d'études auquel l'étudiant désire s'inscrire.
- 3.7 En aucun cas, une équivalence de cours ne peut procurer un nombre de crédits supérieur à celui affecté au cours correspondant donné à la Faculté.
- 3.8 Pour qu'une demande d'équivalence puisse être présentée, le cours suivi dans une autre institution doit satisfaire simultanément aux sept (7) conditions suivantes:
  - 3.81 il doit apparaître sur une attestation officielle transmise directement de l'institution au secrétaire de la Faculté;
  - 3.82 sa description détaillée doit apparaître dans un annuaire officiel remis par l'étudiant au secrétaire de la Faculté;

- 3.83 il doit avoir, sur les points essentiels, le même contenu que le cours dispensé par la Faculté;
- 3.84 il doit avoir été sanctionné par un examen officiel, subi avec succès;
- 3.85 s'il est partie intégrante d'un programme annuel d'études, cette année d'études doit être réussie;
- 3.86 il doit être affecté d'un nombre de crédits au moins égal au nombre de crédits attaché au cours correspondant donné à la Faculté;
- 3.87 il doit faire partie d'un programme de même niveau que celui de la Faculté.

### **3.9 Commandite**

Une commandite est une autorisation émise à un étudiant inscrit à un programme de suivre un ou des cours dans une autre institution. Par une telle autorisation, l'Université s'engage à reconnaître les crédits acquis par l'étudiant.

## **4 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS**

- 4.1 La charge d'un étudiant est mesurée par le nombre de crédits. Un crédit correspond à 45 heures de travail, fournies par l'étudiant et reconnues par l'Université.
- 4.2 La charge normale d'un étudiant est de 15 crédits par session.
- 4.3 Le régime de promotion par cours permet à l'étudiant de progresser à son rythme propre. Cependant, l'étudiant ré-

gulier à temps complet ne peut réduire à moins de 12, ni augmenter à plus de 18, le nombre de crédits pris par session parmi les cours obligatoires et à option.

- 4.4 L'étudiant adopte, en général, comme programme d'études d'une session, les cours obligatoires ou à option proposés par la Faculté pour cette session de son programme.
- 4.5 Un étudiant ne peut s'inscrire à un cours que s'il en a réussi le ou les cours requis comme préalables.
- 4.6 La détermination de son programme d'études est la responsabilité de l'étudiant. A cette fin, il pourra consulter un conseiller pédagogique.
- 4.7 Changement et abandon de cours
  - 4.71 L'étudiant remet au secrétariat, dès le début de la session, la liste complète des cours choisis.
  - 4.72 Toute modification de cette liste doit recevoir l'approbation du secrétaire de la Faculté.
  - 4.73 Tout étudiant peut, à l'intérieur du premier cinquième du cours d'une session, soumettre une demande officielle de changement de cours qui pourra être autorisée si elle est matériellement réalisable.
  - 4.74 Tout étudiant peut, entre le premier cinquième et le premiers tiers du cours, soumettre une demande officielle d'abandon de cours qui sera généralement autorisée, à condition que le nombre de crédits auxquels l'étudiant reste inscrit ne devienne pas inférieur à douze (12). Cependant, si cette demande est soumise après le premier cinquième du cours, elle entraîne une mention d'abandon (Ab) au dossier scolaire de l'étudiant.

4.75 Tout étudiant qui abandonne un cours après le premier tiers du cours d'une session voit la mention E (échec) consignée à son dossier scolaire pour ce cours.

4.76 Pour un cours qui n'apparaît pas sur sa liste de choix de cours, l'étudiant ne recevra aucun crédit.

#### 4.8 Départ

4.81 Tout étudiant qui quitte l'Université avant la fin de la session à laquelle il est inscrit doit signifier son départ au secrétaire de la Faculté. Ce départ sera consigné comme tel dans le dossier scolaire de l'étudiant. Si le départ n'est pas signifié, chaque cours sera noté E (échec).

### 5 - MODES D'ÉVALUATION

5.1 Chaque cours comporte un mode d'évaluation à déterminer après entente entre professeur et étudiants. Cette évaluation tend à couvrir l'ensemble du cours et détermine l'obtention des crédits d'un cours. Elle est obligatoire pour tout étudiant inscrit à ce cours, exception faite des auditeurs.

5.2 L'évaluation se fait à partir:

- d'un double examen; oral ou écrit;
- d'un travail écrit;
- de la constitution d'un dossier.

5.3 Mention "incomplet"

5.31 Si un étudiant n'a pas rempli toutes les exigences pour un cours par suite de motifs acceptés, la note

indiquée au bulletin est In, signifiant "incomplet". L'étudiant doit compléter ces exigences dans le délai et selon les modalités que détermine la Faculté.

- 5.32 Un étudiant qui s'absente sans raison valable d'un examen, ou ne remet pas à la date prévue un travail ou un dossier, se verra attribuer un échec pour ce cours.
- 5.33 Les motifs de toute absence aux examens ou de tout retard doivent être jugés par le secrétaire: une absence aux examens doit être justifiée auprès du secrétaire dans un délai d'une semaine.
- 5.34 Une absence ou un délai, motivés par des raisons jugées valables, entraînent le choix d'un nouveau mode d'évaluation, à déterminer après entente entre le secrétaire, le professeur et l'étudiant.

## 6 - PONDÉRATION

- 6.1 Le rendement de l'étudiant dans chaque cours s'exprime par les catégories suivantes: excellent, très bien, bien, passable et échec.
- 6.2 Le code alphabétique suivant traduit l'évaluation décrite au paragraphe précédent.

A = excellent

B = très bien

C = bien

D = passable

E = échec

Aucune interpolation n'est permise (v.g. B+, C-)

### 6.3 Moyenne cumulative

**6.31** A la fin de chaque session, on évalue le rendement global de l'étudiant depuis son entrée à la Faculté en calculant sa moyenne cumulative i.e. la moyenne par crédit de l'ensemble des résultats obtenus dans tous les cours auxquels il s'est inscrit, pondérés par le nombre de crédits attachés à chacun de ces cours.

**6.32** Pour effectuer le calcul de la moyenne cumulative, on attribue aux cotes alphabétiques les valeurs numériques suivantes:

$$A = 4$$

$$B = 3$$

$$C = 2$$

$$D = 1$$

$$E = 0$$

**6.33** Les cours dans lesquels le résultat final de l'étudiant est signifié par les cotes Ab, In, Eq ou Ex ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

**6.34** La moyenne cumulative se calcule globalement, que le programme soit unidisciplinaire ou multidisciplinaire. Aucun jugement n'est cependant porté si l'étudiant n'a pas accumulé 12 crédits.

**6.35** Dans le cas des étudiants à temps partiel, la moyenne cumulative se calcule une fois par an, au terme de la session d'été. Les règlements concernant la moyenne cumulative s'appliquent à eux comme aux autres; en particulier, aucun jugement n'est porté si l'étudiant n'a pas accumulé douze (12) crédits.

## **7 - RÉVISION**

- 7.1 Tout étudiant qui désire faire reviser l'évaluation d'une copie d'examen, d'un travail ou d'un dossier, doit en faire la demande par écrit au secrétaire de la Faculté. Au moment de la demande, il doit acquitter des frais de deux (\$2.00) dollars par revision; ces frais lui seront remboursés si la revision lui procure une note supérieure à celle obtenue antérieurement.
- 7.2 Une demande de revision doit être adressée dans les deux semaines qui suivent la communication des résultats.
- 7.3 La revision est faite par le professeur en charge du cours, en collaboration avec un autre professeur nommé par le doyen. Leur décision est finale.

## **8 - PROMOTION**

- 8.1 La promotion se fait par cours et par moyenne cumulative.
- 8.2 La cote minimale de passage, dans un cours, est D.
- 8.3 Une moyenne cumulative égale à 1.80 constitue la norme minimale de succès d'un étudiant.

## **9 - ÉCHEC ET REPRISE DES COURS**

- 9.1 Il n'y a pas d'examen de reprise pour un cours.
- 9.2 L'étudiant qui échoue un cours obligatoire une première fois doit refaire ce cours intégralement.
- 9.3 L'étudiant qui échoue une première fois un cours à option doit soit refaire ce cours soit y substituer un autre cours

à option. Cette substitution n'est cependant permise qu'une fois en cours de programme; en cas de nouvel échec, l'étudiant doit refaire ce dernier cours ou tout autre cours imposé par la Faculté.

- 9.4 L'échec subi par un étudiant dans un cours demeure à son dossier scolaire, même s'il refait ce cours avec succès par la suite; la nouvelle cote apparaît aussi au dossier.

#### **10 - MOYENNE CUMULATIVE INSUFFISANTE**

- 10.1 Un étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 1.50 n'est pas réadmis au programme auquel il s'est inscrit. Cependant, l'application de cette règle, au terme de la première session de l'étudiant, est laissée à la discrétion de la Faculté.
- 10.2 Un étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 1.50 et 1.80 dispose d'une session (12 crédits ou plus) pour rétablir sa moyenne à 1.80; sans quoi, il n'est pas réadmis au programme auquel il s'est inscrit. Cependant, l'application de cette règle, au terme de la première session de l'étudiant, est laissée à la discrétion de la Faculté.
- 10.3 L'étudiant dont la moyenne cumulative tombe entre 1.50 et 1.80 à la fin de son programme d'études est soumis à des exigences supplémentaires (examen de synthèse, cours supplémentaires, session supplémentaire). Le jugement d'un comité de faculté formé à cette fin décidera de l'obtention ou non du grade postulé.
- 10.4 Un étudiant ne peut refaire un cours réussi dans le but d'augmenter sa moyenne cumulative.

## 10.5 Moyenne cumulative temporaire

10.51 Dans le cas où un étudiant ne peut se constituer un programme d'études d'au moins douze (12) crédits lors d'une certaine session, à cause du nombre insuffisant de cours offerts pour lesquels il a réussi les préalables, on établit, à la fin de cette session, une moyenne cumulative temporaire, en pondérant la moyenne de l'étudiant pour cette session particulière par le nombre moyen de crédits accumulés pendant les sessions précédentes.

10.52 La moyenne cumulative temporaire ne vaut qu'à la fin d'une session pendant laquelle le programme de l'étudiant était inférieur à douze (12) crédits. Dès la session suivante, on établit la moyenne cumulative réelle pour l'ensemble du programme de l'étudiant.

## **RÈGLEMENTS PARTICULIERS À LA MAÎTRISE**

### **11 - TYPES DE MAÎTRISE**

La Faculté de théologie offre deux types de maîtrise: la maîtrise dite "professionnelle" et la maîtrise dite "scientifique".

- 11.1 La durée des études de maîtrise ne sera pas moins de trois sessions académiques (12 mois).
- 11.2 La maîtrise dite "professionnelle" est offerte à ceux qui désirent ajouter, à leur formation de base en théologie, les éléments, les disciplines et les méthodes immédiatement nécessaires à l'exercice d'une profession (par exemple: pastorale scolaire). Ce diplôme est considéré comme généralement terminal.
- 11.3 La maîtrise dite "scientifique" ajoute à la formation de base une initiation plus immédiate à la recherche scientifique, grâce au caractère donné aux cours et à la rédaction par l'étudiant d'un mémoire scientifique. Ce diplôme constitue l'étape nécessaire dans l'acquisition d'un doctorat.

### **12 - CONDITIONS D'ADMISSION**

- 12.1 Est admissible à la maîtrise tout candidat détenant le baccalauréat en théologie, ou ayant fait des études jugées équivalentes.
- 12.2 Un étudiant dont les études ont été interrompues depuis cinq (5) ans et plus sera obligé à une session supplémentaire.

### **13 - INSCRIPTION**

- 13.1** Tout étudiant de l'année de maîtrise doit s'inscrire comme étudiant régulier à temps complet.
- 13.2** Sur réception de l'avis officiel de son admission ou de sa réadmission, l'étudiant est tenu de s'inscrire, aux dates prévues, au bureau du registraire. Il doit, par la suite, renouveler son inscription en instance de grade et acquitter des frais de \$25.00 dollars par année jusqu'à l'acceptation de son mémoire par la Faculté.

### **14 - CHARGE NORMALE ET CHOIX DES COURS**

- 14.1** Le programme de maîtrise comporte un minimum de trente (30) crédits.
- 14.2** La maîtrise dite "scientifique" comporte
- un minimum de douze (12) crédits de cours, à prendre à l'intérieur d'une seule option;
  - la rédaction d'un mémoire, faite sous la direction d'un professeur de la Faculté, après approbation de la direction des études.
- 14.3** La maîtrise dite "professionnelle" comporte
- un maximum de vingt-quatre (24) crédits de cours;
  - soit un travail exécuté sous la direction d'un professeur de la Faculté;
  - soit un stage d'exploration et de recherche en milieu professionnel, sous la tutelle d'un professeur de la Faculté, suivi d'un rapport écrit qui devra satisfaire à toutes les exigences d'un travail scientifique.

- 14.4 La détermination de son programme est la responsabilité de l'étudiant. A cette fin, il consultera habituellement un conseiller pédagogique. Il le soumettra à la direction des études pour approbation.
- 14.5 Il n'est accordé aucune équivalence pour les cours du niveau de maîtrise.

## 15 - LE MÉMOIRE

- 15.1 Le mémoire de maîtrise doit révéler l'aptitude de l'étudiant à la recherche scientifique. Il devra être conçu comme une monographie portant sur un sujet précis et mené selon une méthode scientifique identifiée et justifiée.

### 15.2 Préparation

L'étudiant doit consulter un professeur de la Faculté pour choisir son sujet de recherche.

### 15.3 Demande d'approbation

Lorsque le candidat a arrêté son choix, il présente au doyen une demande officielle d'approbation selon le schéma prévu en 15.31.

- 15.31 La demande d'approbation du sujet de mémoire doit contenir les renseignements suivants:  
le sujet de mémoire - la problématique - un inventaire sérieux de l'état actuel de la recherche sur le sujet - la méthode adoptée - l'hypothèse de travail - les sources et la bibliographie - le directeur de mémoire préposé.

- 15.32 La demande d'approbation est faite suivant un formulaire fourni par le secrétariat.

#### **15.4 Examen du projet de mémoire**

Le doyen approuve ou refuse le projet de mémoire, après consultation de la commission des études supérieures. Si le projet est accepté, le doyen désigne un directeur de mémoire auquel devront être soumises successivement les différentes parties du travail.

15.41 Le doyen communique par écrit à l'étudiant ses décisions, tant pour son projet de mémoire que pour la nomination de son directeur.

#### **15.5 Rédaction**

L'étudiant établit son plan définitif et poursuit son travail en collaboration étroite avec son directeur de mémoire. Il n'entreprend pas une étape nouvelle sans que le directeur n'ait approuvé la précédente.

#### **15.6 Approbation du directeur**

Le mémoire ne peut être dactylographié qu'avec le consentement du directeur de mémoire. Cette autorisation équivaut à une approbation du directeur. Cette autorisation écrite doit être remise au doyen par les soins du candidat.

#### **15.7 Présentation matérielle**

Le mémoire dans sa présentation matérielle doit être en tout conforme aux directives temporaires de la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke sur la présentation des travaux, des rapports et des mémoires.

#### **15.8 Date de remise**

Le mémoire de maîtrise doit être remis au secrétariat de la Faculté dans un délai de quatre (4) ans après l'inscription initiale à la maîtrise en théologie. Cinq (5) copies dactylographiées.

tylographiées, accompagnées d'un résumé de deux pages, doivent être remises au secrétariat de la Faculté au moins deux mois avant la date de la collation des grades.

#### **15.9 Approbation de la Faculté**

Ce mémoire sera examiné par un jury composé d'au moins deux (2) membres désignés par le doyen. Un mémoire jugé insuffisant peut être présenté après correction, une seconde et dernière fois.

#### **15.10 Publication du mémoire**

Aucun mémoire ne peut être publié sans l'autorisation de la Faculté.

### **16 - PROMOTION**

- 16.1 Les modes d'évaluation des cours sont soumis aux mêmes règles que pour le premier cycle, compte tenu des objectifs de la maîtrise.
- 16.2 La pondération se fait suivant les modes indiqués aux nos 6.1 et 6.2.
- 16.3 Pour obtenir son diplôme de maîtrise dite "professionnelle", l'étudiant doit obtenir au moins D pour chaque élément de son programme; sa moyenne cumulative ne doit pas être inférieure à 2.5.
- 16.4 Pour l'obtention du diplôme de maîtrise dite "scientifique", l'étudiant doit obtenir au moins D dans chaque cours; sa moyenne cumulative, pour les cours, ne doit pas être inférieure à 2.5. Il doit, de plus, obtenir au moins C pour son mémoire.

## PROGRAMMES DU PREMIER CYCLE

Au premier cycle, la Faculté offre deux programmes de baccalauréat en théologie: un programme spécialisé en théologie, un programme avec sujet majeur (60 crédits) en théologie et sujet mineur (30 crédits) en sciences humaines des religions. Ces deux programmes comportent 90 crédits répartis sur trois ans. Le diplôme obtenu au terme est un baccalauréat en théologie.

---

### EXPLICATION DES SIGLES

CAT — Les cours de catéchèse donnés à l'intérieur du cours de théologie.

PAS — Les cours de pastorale donnés à l'intérieur du cours de théologie.

SHR — Les cours de sciences humaines des religions donnés à l'intérieur du cours de théologie.

SPI — Les cours de spiritualité donnés à l'intérieur du cours de théologie.

THE — Les cours de théologie donnés par la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke.

Le premier chiffre indique le niveau du cours: 0: cours prérequis - 1 à 4: cours du baccalauréat en théologie - 5 à 9: cours de la maîtrise et du doctorat.

Le deuxième chiffre indique un cours à option ou un cours obligatoire: 0 à 4: cours obligatoire - 5 à 9: cours à option.

Le troisième chiffre distingue les diverses matières: 0: écriture sainte - 1, 2, 3: théologie - 4: histoire, patristique - 5: liturgie, spiritualité, droit canonique - 6: séminaire - 7: catéchèse - 8: sciences humaines des religions - 9: pastorale scolaire.

Le quatrième chiffre indique le nombre de crédits attribués à ce cours. Un crédit équivaut à 45 heures de travail, dont habituellement 15 heures de cours.

## **1 - LE BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ**

- 1.1 Le programme de baccalauréat spécialisé comporte 90 crédits, choisis parmi les cours obligatoires et à option décrits plus bas. 21 crédits doivent être obtenus par suite de cours à option; après entente avec la direction des études, six (6) de ces crédits peuvent être obtenus pour des cours dispensés par une faculté autre que celle de théologie.
- 1.2 Les cours sont répartis en six sessions comportant quinze crédits. Chaque session comprend des cours obligatoires. Les cours à option doivent être choisis dans les sujets suivants: catéchèse, pastorale, spiritualité, sciences humaines des religions, théologie.

### **COURS OBLIGATOIRES**

#### **1.3 Programme cadre des cours obligatoires**

##### **B.Th — 1re SESSION**

- THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire
- THE 1113** Anthropologie théologique fondamentale
- THE 1133** Révélation, foi et tradition ecclésiale
- THE 1203** Ancien Testament I
- THE 1303** Ancien Testament II

##### **B.Th. — IIe SESSION**

- THE 1003** Nouveau Testament I
- THE 2113** Sacramentalité
- THE 1313** Le Mystère de l'action de Dieu
- THE 2003** Nouveau Testament II

##### **B.Th. — IIIe SESSION**

- THE 1123** Christ
- THE 2123** Anthropologie théologique I
- THE 2163** Séminaire
- THE 2403** Nouveau Testament III

B.Th. — IVe SESSION

- THE 1043** Histoire de l'Eglise primitive (des débuts jusqu'au IVe siècle)
- THE 1223** Eglise
- THE 2113** Sacramentalité
- THE 2213** Sacrement de l'Eucharistie

B.Th — Ve SESSION

- THE 1013** Charité (Morale I)
- THE 1323** Evangile et éthique (morale II)
- THE 1423** Eschatologie et espérance
- SHR 1783** Sociologie de la religion

B.Th. — VIe SESSION

- THE 1033** Structures de l'agir humain (morale III)
- THE 1233** Discours théologique et discours scientifique

COURS À OPTION

1.4 Programme cadre des cours à option

**THEOLOGIE**

IIe (IV - VIe) SESSIONS

- THE 1503** Ancien Testament III
- THE 1601** Hébreu biblique (1cr.)
- GRC 1003** Grec biblique (Faculté des arts)
- LAT 1003** Latin (Faculté des arts)

IIIe (Ve) SESSIONS

- THE 1613** Dieu en question
- THE 1543** Histoire de l'Eglise I
- THE 2503** Nouveau Testament IV

#### IVe (VIe) SESSIONS

- THE 1643** Thèmes patristiques
- THE 2523** Anthropologie théologique II
- THE 2543** Histoire de l'Eglise II
- THE 3533** Oecuménisme

#### Ve SESSION

- THE 2713** Baptême, confirmation, pénitence

#### VIe SESSION

- THE 2551** Initiation au droit canonique (1 cr.)
- THE 2813** Ordre et mariage

#### CATECHESE

- CAT 1573** Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion.
- CAT 1873** Psychologie religieuse de l'adolescent d'aujourd'hui
- CAT 1973** Relations humaines et dialogue pastoral

#### PASTORALE

- PAS 1593** Pastorale des jeunes (IVe - VIe sessions)

#### SPIRITUALITE

Programme à venir

#### SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS

(Voir au no 2.5: sujet mineur en sciences humaines)

**2 - BACCALAURÉAT  
EN THÉOLOGIE  
AVEC  
MAJEUR ET MINEUR**

- 2.1 Le programme de baccalauréat en théologie peut comporter un sujet majeur (60 crédits) en théologie et un sujet mineur dans une autre discipline.
- 2.2 Le sujet mineur comporte une année complète de scolarité, soit 30 crédits à prendre en un an.
- 2.3 Sciences humaines des religions
- 2.31 La Faculté de théologie offrira cette année un sujet mineur en sciences humaines des religions.
- 2.32 Ces cours sont ouverts aux étudiants inscrits au baccalauréat en théologie, et aux étudiants d'autres facultés inscrits au même niveau.
- 2.33 Ce programme vise essentiellement à initier aux objectifs et aux méthodes scientifiques d'étude des religions.
- Il le fait en présentant trois types de cours:
- des cours d'initiation aux méthodes des sciences humaines des religions;
  - des cours d'information sur les phénomènes religieux passés et actuels;
  - des cours d'introduction aux interprétations philosophiques et théologiques (chrétiennes) des autres religions.

## **2.4 Programme cadre du sujet majeur (60 crédits) en théologie**

### **2.41 Cours obligatoires (45 cr.)**

#### **1re SESSION**

- THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire
- THE 1113** Anthropologie théologique fondamentale
- THE 1133** Révélation, foi et tradition ecclésiale
- THE 1203** Ancien Testament I
- THE 1303** Ancien Testament II

#### **IIe SESSION**

- THE 1003** Nouveau Testament I
- THE 1213** *Le Mystère de Dieu*
- THE 1313** *Le Mystère de l'action de Dieu*
- THE 2003** Nouveau Testament II

#### **IIIe SESSION**

- THE 1123** Christ
- THE 2123** Anthropologie théologique I
- THE 2403** Nouveau Testament III

#### **IVe SESSION**

- THE 1223** Eglise
- THE 2113** Sacramentalité
- THE 2213** Sacrement de l'Eucharistie

### **2.42 Cours à option (15 cr.)**

**Les cours obligatoires des Ve et VIe sessions du programme de baccalauréat spécialisé.  
Les cours à option offerts pour ces sessions.**

## 2.5 Programme cadre du sujet mineur en sciences humaines des religions (30 crédits)

- SHR 1683** Introduction à l'ethnologie
- SHR 1783** Introduction à la sociologie historique des religions
- SHR 1883** Sociologie des messianismes
- SHR 1983** Psycho-sociologie de la religion
- SHR 2583** Histoire des religions I
- SHR 2683** Histoire des religions II
- SHR 2783** Histoire des religions III
- SHR 2983** Problématiques des religions actuelles dans la conjoncture moderne.
- SHR 3583** Approche philosophique à l'aide de quelques grands classiques de la philosophie de la religion
- SHR 3683** Quelques interprétations théologiques chrétiennes des autres religions.

### 3 - DESCRIPTION DES COURS

#### **GRC 1003** Grec biblique (3 cr.)

Cours élémentaire de langue grecque. Initiation à la lecture.

#### **LAT 1003** Latin (3 cr.)

Cours élémentaire de langue latine. Initiation à la lecture.

#### **THE 1003** Nouveau Testament I (3 cr.)

Introduction générale au Nouveau Testament. — Les Actes des Apôtres: 1) Présentation littéraire des Actes. 2) Le Kérygme primitif dans la prédication des Douze selon les Actes. — Introduction aux Evangiles: Les trois étapes de la formation des Evangiles; exposé sommaire du problème synoptique; solution proposée et implications exégétiques sur le plan de l'interprétation des Evangiles; le genre littéraire "évangile" et l'histoire.

#### **THE 1013.** Charité (morale I) (3 cr.)

La charité est le signe distinctif des chrétiens et la plénitude de la loi. Le Christ nous en a donné l'exemple, en plus de nous la recommander, en lui donnant une extension nouvelle. L'Esprit du Christ nous en rend capable et nous en fait vivre. En la pratiquant nous imitons Dieu qui est Amour et qui habite en nos coeurs. Elle est le résumé et le principe de toute la morale chrétienne. Nous devons y réfléchir d'abord à partir de l'Ecriture, des paroles et des gestes du Christ, des réflexions des théologiens du N. T., Paul et Jean. Les grands théologiens de l'Eglise, en particulier Augustin, et Thomas d'Aquin en ont fait une étude plus élaborée et systématique. Cette grande vertu chrétienne est en harmonie avec les découvertes de l'anthropologie philosophique contemporaine, qui définit l'homme comme Etre relatif et avec-les-autres (Gilleman). Le christianisme anonyme de ceux qui aiment leurs frères, et l'amour du prochain comme essence du christianisme. Une interprétation dynamique de la charité dans la noogénèse et la christogénèse. (Teilhard).

#### **THE 1023** Histoire du salut et salut de l'histoire (3 cr.)

Présentation des grands kairoi de l'histoire du salut à partir d'Abraham jusqu'à Jésus-Christ, puis de l'Eglise à la Parousie. — Interprétation de ces événements dans l'histoire à l'aide des catégories salut, histoire et historicité, langage et parole, rencontre et mystère. — Outillage d'investigation selon les couples exégèse et inspiration, théologie et dogme, magistère et tradition.

**THE 1033 Structures de l'agir humain (morale III) (3 cr.)**

Liberté et responsabilité comme source d'agir moral. — La faculté morale: la conscience et la vertu de prudence. — La loi comme norme de moralité. — Rapports entre liberté-conscience-loi et entre chacun de ces éléments avec l'Évangile.

**THE 1043 Histoire de l'Église primitive (des débuts jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle) (3 cr.)**

La vie chrétienne et la propagation du christianisme avant et pendant les persécutions. — Les diverses églises et l'organisation ecclésiastique dans l'Empire romain et hors l'empire. — La théologie et l'apologétique face aux grandes hérésies.

**THE 1113 Anthropologie théologique fondamentale (3 cr.)**

Située en théologie fondamentale cette introduction à l'anthropologie théologique doit manifester la dimension anthropologique inhérente au discours théologique. Dans cette perspective d'une théologie anthropologique, le cours entreprend l'examen de la possibilité et des conditions d'une anthropologie théologique, i.e. une interprétation fondamentale de l'homme à la lumière de la Révélation de façon à faire apparaître le rapport entre les affirmations de cette Révélation et la question de l'homme. — Confrontation des multiples discours sur l'homme et visée formelle du discours théologique. — Le rapport nature-grâce comme structure de l'homme. — Situation de l'anthropologie théologique dans l'ensemble de la théologie.

**THE 1123 Christ (3 cr.)**

Ce cours sur le Christ se fera selon la méthode corrélatrice, qui consiste à présenter la révélation comme une réponse transcendante à la question et au mystère de l'homme. Dans cette perspective, il apparaîtra que, dans le Christ, Dieu vient à la rescousse de l'Homme et assume ses limites pour l'en délivrer, i.e. que le Christ se présente comme l'auto-aliénation de Dieu, qui permet à l'homme, de s'autotranscender de façon absolue.

**1<sup>ère</sup> partie:** Réflexion sur l'homme comme problème et mystère qui projette son salut dans diverses formules de messianismes profanes ou religieux. — **2<sup>e</sup> partie:** Christologie biblique et traditionnelle, telle qu'elle a été définie dans les grands conciles christologiques des VII premiers siècles. — **3<sup>e</sup> partie:** Synthèse théologique, autour des grands thèmes habituels: motif de l'Incarnation, union hypostatique, Christ-médiateur, Christ-Seigneur. Ces catégories traditionnelles sont reprises et expliquées en termes qui correspondent à la question posée dans la première partie. Nous

utiliserons ici: K. Rahner, D. Bonhoeffer et T. de Chardin. — **4e partie:** Le Christ comme centre et sommet de la Révélation et de l'histoire du salut. Manifester les liens qui existent entre Christ et: anthropologie théologique, Dieu créateur, providence, tripersonnel, morale, Eglise, eschatologie, etc. . .

**THE 1133 Révélation, foi et tradition ecclésiale (3 cr.)**

La révélation et la foi comme chassé-croisé du rapport PAROLE-ECOUTE: 1 — dans l'Ecriture et chez les Pères: dimension active et noétique; révélation de Dieu et de l'homme, témoignage d'Evangile, Mystère chrétien et théologie du Verbe; 2 — chez Augustin face au pélagianisme et chez Thomas d'Aquin utilisant les données d'Aristote; 3 — selon quelques étapes majeures de réflexion en regard du protestantisme, du rationalisme et du fidéisme, du modernisme et de la situation présente de l'Eglise et du monde.

**THE 1203 Ancien Testament I (Le Pentateuque) (3 cr.)**

La Torah et ses traditions. La pré-histoire du peuple élu: les origines du monde et l'histoire des fautes successives. Les débuts de l'histoire du peuple élu: le cycle des patriarches, de l'Exode et du désert; le mouvement deutéronomique et ses traces dans *Josué, Juges, Samuel et Rois*.

**THE 1213 Le Mystère de Dieu (3 cr.)**

Qui est notre Dieu? L'Ancien Testament nous le révèle comme étant l'unique Dieu, Sauveur et Créateur, Dieu d'amour, de justice et de bonté, lent à la colère et prompt à la miséricorde. Le Nouveau Testament nous parlera de ce Dieu comme étant Père, Fils et Saint-Esprit. — La Foi vivante de l'Eglise se nourrit de cette Révélation de notre Dieu et exprime sa croyance à travers son Credo et ses affirmations, que portent son enseignement et son action liturgique. — Comment parler aujourd'hui du mystère de Dieu en continuité avec toute l'histoire du salut, qui est, aujourd'hui comme hier, la Révélation amoureuse de notre Dieu caché? Tel est l'objet de notre réflexion théologique sur Dieu.

**THE 1223 Eglise (3 cr.)**

**L'Eglise dans le Nouveau Testament:** Les synoptiques, les Actes, les épîtres aux Corinthiens et les pastorales; nous nous pencherons sur certains problèmes particuliers seulement: le règne de Dieu, la conscience ecclésiale, les charismes et les ministères. — **Histoire:** Les développements majeurs de l'ecclésiologie, depuis Vatican I jusqu'à Vatican II. — **Synthèse théologique:** 1) L'Eglise est une "communion" cette idée centrale sera éclairée au moyen des catégories de: royaume de Dieu, corps du

Christ et peuple de Dieu. 2) L'Eglise est une "Diakonie". Idée-synthèse qui permettra de réfléchir sur sa constitution hiérarchique et sur la place qu'y occupent les laïcs et les religieux. 3) Dimension "eschatologique" de l'Eglise pérégrinante et relation avec l'Eglise du ciel. En particulier Marie, comme mère de l'Eglise, son modèle et son "Signe d'espérance". 4) Rôle de l'Eglise dans le monde de ce temps, en conséquence de sa nature qui est "d'être dans le Christ comme le sacrement, i.e. le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'Unité de tout le genre humain".

**THE 1233** Discours théologique et discours scientifique (3 cr.)

Position du discours théologique (objet, sources, méthode et fonctions) selon une loi de dépendance continue ou discontinue avec les cultures ambiantes. — Recherche historique avec la constitution au Moyen Age de la théologie comme science et savoir universitaire, puis la question de la positive à la Renaissance et à la Réforme. Problématiques nouvelles au 19e et 20e siècle avec l'essai des différenciations des théologies. Questions actuelles posées par la notion moderne de science et par la spécialisation des savoirs.

**THE 1303** Ancien Testament II (Les prophètes) (3 cr.)

Dieu par sa parole interprète l'histoire de son peuple. Origine du mouvement prophétique; les grands porteurs de cette parole de Dieu; Amos, Osée, Isaïe I, Jérémie, Ezéchiel, Isaïe II-III.

**THE 1313** Le Mystère de l'action de Dieu (3 cr.)

L'Ecriture nous dit donc qui est notre Dieu, dont l'action salvatrice s'étend depuis toujours jusqu'à aujourd'hui. Ainsi le Dieu-Sauveur, qui se révèle à travers l'histoire, apparaît de plus en plus comme le Dieu Créateur et Provident. — La Foi vivante de l'Eglise se nourrit de cette Révélation de notre Dieu et exprime sa croyance à travers son Credo et ses affirmations, que portent son enseignement et son action liturgique. — Comment parler aujourd'hui du mystère de Dieu et du mystère de la Création en continuité avec toute l'histoire du salut, qui est, aujourd'hui comme hier, la Révélation amoureuse de notre Dieu caché?

Tel est l'objet de notre réflexion théologique sur Dieu.

**THE 1323** Evangile et éthique (morale II) (3 cr.)

Place de l'ordre moral et importance du milieu culturel dans l'élaboration de normes et de valeurs (droit naturel et culture). L'Evangile est-il un élément susceptible de constituer un système moral (regards sur l'histoire de la théologie morale). — Rapports entre moralité et évangile.

**THE 1423** Eschatologie et espérance (3 cr.)

L'eschatologie comme dimension essentielle de toute la théologie. — L'eschatologie comme dimension de l'homme-être-d'espérance que Dieu habilite à un avenir absolu. — L'eschatologie vécue et interprétée par Israël, comme peuple de Dieu, par le Christ comme Fils de Dieu, par l'Eglise comme peuple de Dieu sauvé par le Christ.

**THE 1503** Ancien Testament III (Les Sages) (3 cr.)

Origine et histoire de la Sagesse en Egypte et en Mésopotamie. — La littérature sapientielle en Israël: les sages inspirés et leur rôle sociologique; évolution de cette tradition telle que présentée dans les livres de Proverbes, Job, Ecclésiaste, Ecclésiastique et Sagesse. — Relation avec la tradition de la loi et des prophètes. — Valeur de cette tradition.

**THE 1543** Histoire de l'Eglise, I (3 cr.)

Expansion du christianisme et persécutions. L'Eglise, religion d'Etat. L'Eglise, face aux peuples germaniques. Leur conversion. La doctrine chrétienne chez les Pères de l'Eglise. Les conciles et la vie de l'Eglise. Monachisme et vie spirituelle. L'Eglise et l'empire des Francs.

**CAT 1573** Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion.

(3 cr.)

DESCRIPTION A VENIR

**PAS 1593** Pastorale des jeunes (3 cr.)

DESCRIPTION A VENIR

**THE 1601** Initiation à l'Hébreu biblique (1 cr.)

Ce cours a pour but d'acquérir la connaissance des éléments fondamentaux de la lecture de cette langue: écriture et phonétique. Il veut ainsi en discerner morphologiquement les éléments de la phrase: article, pronom, substantif, adjectif et les différentes formes verbales.

**THE 1613** Dieu en question (3 cr.)

Ce cours ne sera pas offert en 1970-71.

L'homme d'aujourd'hui est beaucoup plus porté à se questionner sur lui-même qu'à s'interroger sur Dieu. Il faut lui aider à retrouver Dieu à travers sa propre interrogation et non par une imposition du dehors, à travers nos propres certitudes sur Dieu. Il est donc important au point de départ de bien montrer ce que peut l'intelligence humaine quand elle

s'essaie à parler de Dieu. Ensuite, il faut tenter une analyse du phénomène contemporain de l'athéisme. Une recherche sur la sécularisation et sur les théologies de la mort de Dieu contribueront à éclairer la question de l'athéisme. — Ainsi apparaîtra plus clairement comment on doit tenter de "refaire" une théodicée qui ne soit pas simple répétition des preuves traditionnelles sur Dieu.

**THE 1643** Thèmes patristiques (3 cr.)

A déterminer.

**SHR 1683** Introduction à l'ethnologie (3 cr.)

Description Voir SHR 5283.

**SHR 1783** Introduction à la sociologie historique des religions (3 cr.)

Description Voir SHR 5083.

**SHR 1883** Sociologie des messianismes (3 cr.)

Description Voir SHR 5183.

**SHR 1983** Psychosociologie de la religion (3 cr.)

Description Voir SHR 5383.

**SHR 2683** Histoire des religions II (époque préclassique II) (3 cr.)

Bronze Ancien. Bronze Moyen. Bronze Récent. Examen de quelques théories des religions primitives.

**SHR 2783** Histoire des religions III (époque classique) (3 cr.)

Inde. Iran. Asie du Sud-Est. Chine. Grèce. Rome. Israël.

**CAT 1873** Psychologie religieuse de l'adolescent d'aujourd'hui (3 cr.)

DESCRIPTION A VENIR

**CAT 1973** Relations humaines et dialogue pastoral (3 cr.)

Ce cours ne sera pas offert en 1970-71.

DESCRIPTION A VENIR

**THE 2003** Nouveau Testament II (3 cr.)

Les Evangiles synoptiques. — Jésus dans les Synoptiques: 1) Débuts en Judée; prédication de Jean-Baptiste; Baptême et tentation de Jésus. 2) Ministère en Galilée: début du ministère galiléen; discours inaugural (sermon sur la montagne); discours parabolique. 3) Montée à Jérusalem selon Luc. 4) Discours eschatologique; Passion et Résurrection. 5). Les Evangiles de l'Enfance.

**THE 2113** La Sacramentalité (3 cr.)

La sacramentalité, c'est-à-dire la manifestation du salut sous une forme visible et historique n'est pas le fait de l'une ou de l'autre étape de l'histoire du salut, elle en est l'une des composantes essentielles. Rien n'échappe à la sacramentalité, en ce sens que le salut nous est toujours donné sous une forme visible et à travers une histoire: — sacramentalité des événements et des institutions de l'histoire religieuse d'Israël; — sacramentalité - sommet du Christ en son mystère pascal; — sacramentalité de l'Eglise, manifestation et actualisation en visibilité historique du Christ céleste glorifié; — sacramentalité de certains signes que le Christ et l'Eglise ont retenu comme exprimant et réalisant avec une efficacité particulière un aspect ou la totalité du mystère rédempteur, — sacramentalité enfin de toute notre existence humaine où à travers les choses, les événements et les personnes Dieu se révèle à nous et continue de nous sauver. Cette étude tâchera de mettre en lumière la base anthropologique de la sacramentalité par une réflexion sur la signification et le rôle du signe et du symbole dans la réalité humaine et aura le souci de montrer que chacun des sacrements est l'accomplissement par dépassement d'une étape ou d'une situation typiques d'une vie humaine.

**THE 2123** Anthropologie théologique I (3 cr.)

Par la Révélation, l'homme se sait créature, il se reconnaît pécheur, il découvre sa vocation à participer à la vie de Dieu communiquée par le Christ dans l'Esprit. — La nature et l'origine de l'Homme: anthropologie biblique et problématique contemporaine. — L'Homme comme pécheur et comme grâce.

**THE 2163** Séminaire (3 cr.)

DESCRIPTION A VENIR

**THE 2213** Sacrement de l'Eucharistie (3 cr.)

La sacramentalité de l'Eglise, prolongement en visibilité historique du Christ glorifié, trouve son expression et sa réalisation maximales dans

l'Eucharistie, sommet et source de toute la vie de l'Eglise. C'est ici en effet: — que se trouve actualisée la présence maximale du Christ glorifié parmi les siens, dans la totalité de son mystère de culte sanctifiant; — qu'est signifié et toujours mieux réalisé le rassemblement du peuple de Dieu dans l'unité d'un seul corps et d'un seul Esprit; — que, nourrie par une nouvelle manne, l'Eglise, le nouvel Israël, est soutenue dans sa marche et irrésistiblement attirée vers son accomplissement eschatologique.

Pour que cet ordre idéal puisse de fait être vécu authentiquement par l'homme d'aujourd'hui, une réflexion critique devient nécessaire de la part du théologien en vue de rendre possibles: — la rénovation et l'adaptation des formes et des structures de l'assemblée liturgique; — l'invention d'un nouveau langage de signes et de symboles plus consonants à l'homme contemporain; — une démarche et une expérience humaines préalables et inhérentes à toute expérience sacramentelle.

**THE 2403** Nouveau Testament III (3 cr.)

Le Corpus paulinien, excepté l'épître aux Hébreux. — Grandes lignes de la vie de Paul et de sa personnalité. — Les épîtres pauliniennes (genre et structure littéraire; langage et style; ordre des épîtres). — Exégèse de certains passages. I Corinthiens; Romains; Philippiens; Ephésiens; Galates. — Christologie de Paul. — Ecclésiologie de Paul. — Sotériologie de Paul.

**THE 2503** Nouveau Testament IV (3 cr.)

Ecrits johanniques: 1) L'Évangile de Jean: genre littéraire et notes distinctives de l'Évangile de Jean; Jean et les Synoptiques. Les thèmes et articulations majeures de l'Évangile: Livre des signes. Livre de l'accomplissement. Exégèse de certains péricopes: Le Prologue; Témoignage du Baptiste; discours sur le pain de vie; les oeuvres de Dieu; discours d'adieu; le Ressuscité. 2) Les Epîtres johanniques: auteurs et idées maîtresses de la première épître. 3) La Christologie de Jean. 4) l'apocalypse: genre littéraire et enseignement eschatologique. — Théologie de l'Épître aux Hébreux. — Aperçu sur les autres Epîtres catholiques.

**THE 2523** Anthropologie théologique II (3 cr.)

Ce cours ne sera pas offert en 1970-71.

Thèmes anthropologiques, l'élection, la prédestination et l'image de Dieu comme des déterminations fondamentales de l'existence humaine. — Thématique biblique. — Histoire du développement dogmatique de ces thèmes. — Réflexion systématique.

**THE 2543**...Histoire de l'Eglise II (3 cr.)

*Le passage d'une Eglise de Chrétienté à une Eglise de Renaissance. L'Eglise de la Réforme et de la Contre-Réforme; l'anglicanisme et le calvinisme. La réforme tridentine. L'Eglise de France au XVIIe siècle. Jansénisme et quiétisme. L'Eglise et le siècle des Lumières. L'Eglise de la Révolution française. Le XIXe siècle catholique, etc.*

**THE 2551** Droit canonique (1 cr.)

La réforme actuelle de la codification de 1917 dans l'histoire du droit ecclésiastique. Originalité du droit ecclésiastique néo-testamentaire. Droit divin et "jus humanum" dans le droit ecclésiastique. Initiation aux catégories juridiques du Codex. Normes générales. Les personnes dans l'Eglise. L'aspect canonique des réalités sacramentelles.

**SHR 2583** Histoire des religions I (3 cr.)

DESCRIPTION A VENIR.

**THE 2713** Baptême, confirmation, pénitence (3 cr.)

**Baptême:** Sacrement par excellence de l'initiation chrétienne, le baptême implique une illumination et une conversion radicale du cœur de l'homme par la foi au Christ et la participation à son mystère de mort et de résurrection. — Purifié de ses péchés et devenu enfant de Dieu par le don d'une vie toute nouvelle selon l'Esprit, le baptisé fait également son entrée dans l'Eglise, peuple de Dieu en marche vers la Parousie.

**Confirmation:** Complément et achèvement du Baptême, la Confirmation est le sacrement du don de l'Esprit en plénitude. Le Chrétien, devenu adulte dans sa foi, est rendu capable de témoigner avec force, par sa vie autant que par sa parole, de la Bonne Nouvelle du salut opéré par le Christ. — Par le Baptême et la Confirmation, le Chrétien reçoit également une onction sacerdotale, royale et prophétique grâce à laquelle il est rendu apte à célébrer le culte nouveau en esprit et en vérité et à collaborer pour sa part à la tâche pastorale et missionnaire de l'Eglise.

**Pénitence:** Sacrement du relèvement et de la réconciliation avec le Christ pour tous ceux qui se sont éloignés de lui par le péché après avoir reçu la grâce baptismale, la Pénitence est elle aussi, comme le Baptême qu'elle renouvelle, participation au mystère pascal du Christ, par la mort au péché et la réception de la vie nouvelle selon Dieu. Restauration du lien d'amitié avec le Christ, elle est aussi restauration du lien de charité avec la communauté de tous les croyants. — Pour ce motif, dans sa réflexion

critique le théologien aura à coeur de remettre en lumière la dimension communautaire du sacrement trop longtemps oubliée ou négligée dans le passé.

**THE 2813** Ordre et mariage (3 cr.)

**Ordre:** Configurés au Christ, prophète, pasteur et serviteur de son peuple jusqu'au don total de sa vie par amour pour son Père et pour les siens, l'Evêque, le prêtre et le diacre sont, à un titre spécial différent de celui du Baptisé, au service de la triple fonction prophétique, cultuelle et pastorale de l'Eglise. — L'exercice de cette responsabilité de service ecclésial et la conception même du ministère varie beaucoup selon les nécessités de chaque époque. La théologie aura à coeur de dégager les conditions nouvelles d'existence et de réalisation du Sacerdoce aujourd'hui.

**Mariage:** Entre baptisés, l'amour humain est transfiguré pour devenir le Sacrement de l'amour du Christ pour son Eglise. — Comme le Christ envers son Eglise, mari et femme sont appelés à ne plus former qu'un seul Corps et un seul Esprit, allant jusqu'au don de leur vie par amour et tendant à communiquer leur vie aussi bien naturelle que spirituelle à d'autres êtres issus de leur union. — La théologie se voudra attentive particulièrement ici à la problématique actuelle autour du binôme Amour-fécondité.

**SHR 2983** Problématiques des religions actuelles dans la conjoncture moderne (3 cr.)

DESCRIPTION A VENIR.

**THE 3533** Oecuménisme (3 cr.)

Ce cours ne sera pas offert en 1970-71.

DESCRIPTION A VENIR.

**SHR 3583** Approche philosophique à l'aide de quelques grands classiques de la philosophie de la religion (3 cr.)

DESCRIPTION A VENIR.

**SHR 3683** Quelques interprétations théologiques chrétiennes des autres religions (3 cr.)

DESCRIPTION A VENIR.

#### 4 - CONCORDANCE DES CODES

69-70 70-71	68-69	67-68	66-67	
<b>THE</b>	ScR	ScR	ScR	
<b>1003</b>				Nouveau Testament I
<b>1013</b>	1513	3273 4283	343 433	Charité (morale I)
<b>1023</b>	1103	3013	303	Histoire du salut et salut de l'histoire
<b>1033</b>				Structures de l'agir humain (morale III)
<b>1043</b>				Histoire de l'Eglise primitive (des débuts jusqu'au IVE siècle)
<b>1113</b>	1113 2223	4253		Anthropologie théologique fondamentale
<b>1123</b>	1123	3113	313	Christ
<b>1133</b>	1133	3253	333	Révélation, foi et tradition ecclésiale
<b>1203</b>	1203	3303	353	Ancien Testament I
<b>1213</b>	1213	3053	306	Le Mystère de Dieu
<b>1223</b>	1223	3163	323	Eglise
<b>1233</b>				Discours théologique et discours scientifique
<b>1303</b>	1303	4373	353	Ancien Testament II
<b>1313</b>	1313	3073	306	Le Mystère de l'action de Dieu
<b>1323</b>				Evangile et éthique (morale II)
<b>1423</b>			333	Eschatologie et espérance
<b>1503</b>	1403			Ancien Testament III
<b>1543</b>	1543	3413	373	Histoire de l'Eglise I
<b>1553</b>		3503	383	Liturgie
<b>1601</b>				Initiation à l'Hébreu biblique (1 cr.)
<b>1613</b>				Dieu en question
<b>1643</b>				Thèmes patristiques

<b>69-70 70-71</b>	<b>68-69</b>	<b>67-68</b>	<b>66-67</b>	
<b>2003</b>	2103	3353	363	Nouveau Testament II
<b>2113</b>	2113	4203	403	La sacramentalité
<b>2123</b>	2123 2223	4263	413	Anthropologie théologique I
<b>2163</b>	2161			Séminaire
<b>2213</b>	2513	4223	406	Sacrement de l'Eucharistie
<b>2403</b>	2203	4363	453	Nouveau Testament III
<b>2503</b>	2303	3353 4363	463	Nouveau Testament IV
<b>2523</b>	2123 2223	4273	423	Anthropologie théologique II
<b>2543</b>	2543	4433	473	Histoire de l'Eglise II
<b>2551</b>	2151	4771	491	Droit canonique
<b>2623</b>				Théologie pastorale
<b>2713</b>	2513 2613	4223 4243	406	Baptême, confirmation, pénitence
<b>2723</b>				La vertu de religion
<b>2813</b>	2613	4253	406	Ordre et mariage
<b>CAT</b>	<b>CAT</b>	<b>CAT</b>	<b>CAT</b>	
<b>1573</b>	1573	3713		Introduction à la catéchèse: histoire, méthode et notion
<b>1873</b>				Psychologie religieuse de l'adolescent d'aujourd'hui
<b>1973</b>				Relations humaines et dialogue pastoral
<b>2873</b>	2573 2673 2773	3723 4703 4713		Thèmes catéchétiques I: le Mystère du salut
<b>2973</b>	1673 1773	4723 4733		Thèmes catéchétiques II: morale et sacrements

<b>69-70</b>	<b>70-71</b>	
<b>SHR</b>	<b>SHR</b>	
<b>1583</b>	<b>2983</b>	<b>Méthodes mathématiques appliquées aux faits religieux</b>
<b>1683</b>		<b>Introduction à l'ethnologie</b>
<b>1783</b>	<b>2883</b>	<b>Introduction à la sociologie historique des religions</b>
<b>1883</b>		<b>Sociologie des messianismes</b>
<b>1983</b>	<b>3683</b>	<b>Psycho-sociologie de la religion</b>
<b>2583</b>	<b>1583</b>	<b>Histoire des religions I</b>
<b>2683</b>	<b>1683</b>	<b>Histoire des religions II</b>
<b>2783</b>	<b>1783</b>	<b>Histoire des religions III</b>
<b>2983</b>		<b>Problématique des religions actuelles dans la conjoncture moderne</b>
<b>3583</b>		<b>Approche philosophique à l'aide de quelques grands classiques de la philosophie de la religion.</b>
<b>3683</b>		<b>Quelques interprétations théologiques chrétiennes des autres religions</b>

## PROGRAMMES DU DEUXIÈME CYCLE

La Faculté de théologie offre cinq programmes de maîtrise:

- maîtrise en théologie (M.Th.)
- maîtrise en théologie, option pastorale scolaire (M.Th., pastorale scolaire)
- maîtrise en pastorale
- maîtrise en pastorale, option pastorale scolaire (M.Past., pastorale scolaire)
- maîtrise en sciences humaines des religions (M.A., sciences humaines des religions).

### 1 - MAÎTRISE EN THÉOLOGIE

- 1.1 La maîtrise en théologie comporte 12 crédits de cours de théologie et la rédaction d'un mémoire.
- 1.2 Les étudiants peuvent aussi choisir leurs cours dans le programme de pastorale scolaire (voir no 2.5); le diplôme mentionnera cette option.
- 1.3 Programme de théologie

#### **ECRITURE**

**THE 5503** Messianisme

**THE 5603** Mort et résurrection du Christ (dans Corinthien)

#### **THEOLOGIE**

**THE 5713** Mentalité technique et réflexion morale

**THE 5813** Le sacerdoce

**THE 5913** La parole de Dieu chez Barth

**THE 6643** Herméneutique politico-sociale chez Moltmann

#### **HISTOIRE**

**THE 6543** Séparation progressive clercs-laïcs

**2 - MAÎTRISE  
AVEC OPTION  
PASTORALE SCOLAIRE**

Depuis cinq ans la Faculté de théologie offre un programme de maîtrise en pastorale scolaire. Se situant dans le cadre d'une réflexion sur les relations entre la foi et la culture, ce programme vise à assurer une réflexion critique sur la présence, le rôle et l'action de l'Église dans le monde de l'éducation. En plus et à l'intérieur de cette recherche, il vise à former des agents de pastorale vraiment adaptés au phénomène actuel de la scolarisation et à leur tâche en milieu scolaire. La Faculté offre aux étudiants intéressés à la recherche des bourses d'étude.

**2.1 Tout étudiant s'inscrit**

- soit à la maîtrise dite "scientifique", en vue du diplôme de maîtrise en théologie (pastorale scolaire);
- soit à la maîtrise dite "professionnelle", en vue du diplôme de maîtrise en pastorale (pastorale scolaire).

**2.2 Tout étudiant inscrit à la maîtrise est considéré comme étudiant régulier à temps complet. Il est soumis aux règlements de la Faculté concernant la maîtrise.**

**2.3 L'étudiant peut compléter sa scolarité de maîtrise soit en un an à temps plein, soit par des sessions d'été.**

**2.4 L'étudiant inscrit en maîtrise "scientifique" est invité à insérer son mémoire dans le cadre de deux plans de recherche co-dirigés, chacun, par un théologien et un sociologue.**

**2.41 Le premier groupe de mémoires porte sur l'expérience religieuse effectivement transmise dans la liturgie. Il est dirigé par Paul Daoust de l'Institut supérieur des Sciences de l'Homme (Laval) et par Louis Racine.**

- 2.42 Le second, porte sur l'animation pastorale en milieu scolaire et est dirigé par Claude Nélisse du département de Service social de l'Université de Sherbrooke et par Louis Racine.

## 2.5 Programme

### 2.51 Cours obligatoires (M.Th. et M. en past.)

**PAS 5093 Mutations culturelles et foi chrétienne (3 cr.)**

La mutation culturelle moderne et la foi en Jésus-Christ. Analyse des changements économiques et socio-culturels modernes et de leur influence sur les représentations religieuses traditionnelles. Etudes des nouvelles représentations religieuses et des formes nouvelles que prend la foi en Jésus-Christ.

**PAS 5193 Jeunesse québécoise et Eglise (3 cr.)**

Etude des enquêtes récentes sur les jeunes du Québec, sur leurs attitudes face à la religion, à l'Eglise, à la foi.

**PAS 5293 Phénomène de scolarisation au Québec et Pastorale Scolaire (3 cr.)**

Analyse de la réforme scolaire au Québec - conséquences culturelles, sociales, politiques, religieuses du phénomène de scolarisation - place et rôle de la pastorale dans le nouveau milieu scolaire québécois.

**PAS 5393 Réflexion théologique concernant la pastorale scolaire (3 cr.)**

Analyse critique de la pastorale vécue en milieu scolaire - approche d'une définition de la pastorale dans le milieu scolaire actuel.

**PAS 5493 Animation pastorale en milieu scolaire et ses techniques (3 cr.)**

Initiation pratique au "counseling" pastoral, à l'animation pastorale des groupes, à l'intervention psycho-sociologique.

### **2.52 Cours à option (M. en past.)**

A choisir dans les programmes de M.Th et de M.A.  
(sciences humaines des religions).

### **2.6 Le centre de recherche en pastorale scolaire.**

Depuis deux ans, grâce à une subvention de recherche, le secteur de pastorale scolaire a organisé un centre de documentation en pastorale scolaire. Ce centre comprend actuellement plus de 4,000 documents qui témoignent de l'évolution de la pastorale scolaire depuis 10 ans. Le centre dispose d'un index permettant l'utilisation des documents, spécialement en vue de la rédaction éventuelle de mémoires.

### **2.7 Cahiers de pastorale scolaire.**

Cette année, la Faculté de théologie publiera deux cahiers de pastorale scolaire. Ces cahiers sont destinés principalement à diffuser la recherche faite à l'Université. Ils s'adressent directement aux centres et au public intéressés à la pastorale scolaire.

## **3 - MAÎTRISE AVEC OPTION SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS**

Depuis deux ans la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke offre des cours de formation en sciences humaines des religions, grâce à la collaboration spéciale de professeurs du Groupe de Sociologie des Religions de Paris.

Ces cours visent à initier à la méthode scientifique positive appliquée aux phénomènes religieux. Ils offrent les éléments

d'une réflexion critique sur la réalité religieuse aussi bien à ceux qui sont soucieux de culture personnelle qu'à ceux qui sont désireux d'une formation spécialisée en vue de l'enseignement ou de la recherche en sciences humaines des religions.

**3.1** Est admissible l'étudiant possédant un premier diplôme universitaire en théologie ou en sciences humaines.

**3.2** A l'intérieur de l'année scolaire, le programme comprend quatre (4) sessions d'études intensives de trois (3) semaines (45 heures), auxquelles s'ajoute la rédaction d'un mémoire. Il conduit à l'obtention de la Maîtrise ou M.A., option sciences humaines des religions.

**3.3** La Faculté offre aux étudiants intéressés à la recherche des bourses d'étude.

Pour l'année scolaire 1970-1971, le programme comprend les cours suivants:

**SHR 5083** Introduction à la sociologie historique des religions  
(3 cr.)

Initiation à la méthode sociologique. Etude de quelques auteurs: J. Wach, K. Marx, F. Engels, M. Weber, E. Troeltsch. Typologie Eglise-secte.

Professeur: M. Jean Séguy, maître de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique (Paris).

**SHR 5183** Sociologie des messianismes (3 cr.)

Aperçus génétiques. Typologie des Messianismes et des Messies. Analyse de quelques messianismes.

Professeur: M. Henri Desroche, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (VIe section) Paris.

**SHR 5283** Ethnologie religieuse (3 cr.)

Problèmes épistémologiques. Aperçus historiques. Les différentes

écoles. Notions de sacré, religion, magie. Dynamique des faits religieux.

Professeur: M. Roger Bastide, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris.

**SHR 5383** Introduction à la psycho-sociologie de la religion (3 cr..)

Les diverses étapes de la recherche. De l'observation simple à l'expérimentation. Logique psycho-sociale de la pensée religieuse orthodoxe.

Professeur: M. Jean-Pierre Deconchy, chargé de recherches au C.N.R.S. (Paris). Laboratoire de psychologie sociale expérimentale de la Sorbonne.

#### **4 - MAÎTRISE EN PASTORALE**

**Programme en préparation.**

## FORMATION DES MAÎTRES

La Faculté de théologie contribue à la formation des maîtres de l'élémentaire et du secondaire. Elle offre le programme de 21 crédits de **catéchèse** qui fait partie de la licence en enseignement élémentaire.

La Faculté offre aussi un programme de 60 crédits aux étudiants désireux d'obtenir la licence en enseignement secondaire, option sciences religieuses; ces cours sont pris parmi ceux des 4 premières sessions du baccalauréat en théologie.

Ces programmes, et la description de ces cours, se trouvent dans l'annuaire publié par la formation des maîtres.

## TEMPS PARTIEL

La Faculté de théologie offre aussi, le soir et le samedi, et durant les mois d'été, un certain nombre de cours des programmes de théologie.

Les normes d'admission, la description des programmes et des cours, ainsi que les horaires, sont fournis par l'annuaire que publie la division des cours réguliers à temps partiel.

Certains de ces cours sont aussi offerts à Saint-Hyacinthe. Le responsable en est:

M. Raymond St-Gelais, ptre  
Grand Séminaire,  
2200, avenue Pratte,  
St-Hyacinthe, Qué.

## L'INSTITUT DE SPIRITUALITÉ

Conformément à une convention signée le 22 février 1962, l'Institut de spiritualité de Nicolet, dirigé par les Pères Carmes, est annexé à l'Université de Sherbrooke.

### **Durée des cours**

Les cours se donnent pendant le mois de juillet, ils durent trois semaines à raison de cinq périodes par jour. Le samedi après-midi et le dimanche sont libres. Le cycle est de trois ans. Les débutants peuvent se présenter chaque année.

### **Conditions d'admission**

Pour être admis à suivre les cours, il faut posséder l'équivalence d'une treizième année. Les auditeurs sont acceptés.

### **Conditions pour obtenir le diplôme**

Il faut avoir subi le cycle complet, avoir subi avec succès les examens qui terminent chaque session et justifier une assistance minima à 90% des cours.

Les candidats sont répartis en deux sections d'après le niveau de leurs études antérieures. La plupart des cours se donnent séparément, d'autres sont communs aux deux sections. La direction de l'Institut a seule compétence pour affecter un candidat à l'une ou l'autre section.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser au:

R. P. Dominique Fabe, o.c.d.,  
Directeur,  
Institut de Spiritualité,  
Monastère du Carmel,  
Nicolet, P. Q. (Tél.: 293-4211)